

La Réussite en Cordées

Fiche n°604

Matière : EMC

Source : <https://www.maxicours.com/se/3eme/>

Les droits des femmes dans l'histoire et dans le monde

La question des **droits des femmes** renvoie à de nombreux aspects de la société : le cercle familial, la vie publique, l'accès à l'emploi ou à l'éducation sont en effet concernés.

Si certains de ces droits nous paraissent aujourd'hui naturels en France, il ne faut pas oublier que la plupart sont le résultat d'une **lutte** parfois difficile et ancienne et que les **inégalités** subsistent.

I. Un combat ancien

a. La Révolution française

On fait généralement remonter l'histoire de la conquête des droits de la femme à la **Révolution française** et à **Olympe de Gouges**, qui publie en **1791** une **Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne**. Ceci fait référence à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui n'abordait pas la question de l'émancipation féminine. Olympe de Gouges réclamait alors pour la première fois l'**égalité entre les sexes**.

Mais c'est peut-être l'adoption en **1792** de la **première loi sur le divorce** qui marque réelle une étape concrète dans l'évolution des droits de la femme. En effet, cette loi reposait sur un **principe d'égalité**, dans la mesure où les hommes comme les femmes pouvaient demander le **divorce**.

Lorsque **Napoléon Bonaparte** instaure le **Code civil** en **1804**, il maintient la possibilité de divorcer mais aussi l'inégalité des sexes en affirmant l'**incapacité juridique des femmes**. Celles-ci devaient passer de l'autorité du père à celle du mari, à qui elle devait « obéissance » (article 13). Le chemin restait donc long.

La Réussite en Cordées

b. La 3^e République

C'est sous la 3^e République que la question des droits de la femme connaît une nouvelle avancée déterminante, notamment sous **Jules Ferry**. En effet, parmi les **lois scolaires** de 1881-1882 touchant l'école primaire, l'**instruction des jeunes filles** (mais pas encore la scolarisation) devient **obligatoire**.

Il faut attendre 1925 pour que les **programmes scolaires** soient les mêmes pour les filles et pour les garçons.

Si l'intégration des filles dans l'école publique constitue une étape clé, l'obtention du **droit de vote des femmes** en 1944 marque un tournant décisif. Dans d'autres pays cependant, les femmes ont obtenu ce droit bien plus tôt : depuis 1906 en Finlande, depuis 1918 en Russie et en Allemagne, depuis 1928 au Royaume-Uni.

II. Des droits de plus en plus nombreux

a. Le féminisme

Depuis la Révolution, la conquête des droits des femmes a été très lente. Elle s'accélère fortement à partir de la seconde moitié du 20^e siècle, notamment grâce à l'essor des **mouvements féministes**. Leur but est de définir, établir et atteindre l'**égalité** politique, économique, culturelle, personnelle, sociale et juridique **entre les hommes et les femmes**.

Des intellectuelles comme **Simone de Beauvoir** ou des groupes comme le **MLF** (Mouvement de libération des femmes) rédigent des **essais** ou engagent des **actions** qui s'enracinent dans le débat public. Des questions sont alors abordées :

- Le **droit à travailler et à gérer ses biens librement**, c'est-à-dire sans le consentement jusque-là indispensable du mari (accordé en 1965) ;
- La **légalité de la contraception** (accordée en 1967) ;
- Le **partage de l'autorité parentale** (accordé en 1970) ;
- Le **droit à l'avortement** (accordé en 1975 par la ministre de la Santé **Simone Veil** devant l'assemblée).

La Réussite en Cordées

b. Des victoires symboliques

La cause pour les droits de la femme obtient également ces années-là quelques victoires supplémentaires.

En **1972**, une loi inscrite dans le **Code civil** le principe de **l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes** : « Tout employeur est tenu d'assurer, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes ».

La **loi Roudy de 1983** prolonge ce texte en imposant **l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**.

En **1974**, **Françoise Giroud**, une femme, obtient pour la première fois, sous le mandat de Valérie Giscard d'Estaing, un poste de **secrétaire d'État à la condition féminine**.

En **1980**, **Marguerite Yourcenar** devient la **première femme à l'Académie française**.

De tels exemples se multiplient mais restent néanmoins **minoritaires**.

La Réussite en Cordées

III. De grandes inégalités subsistent

a. Une difficile application des droits

Aussi importantes soient-elles, ces différentes victoires ne doivent cependant pas faire oublier que le chemin est parfois long en pratique et que les **inégalités** continuent de se perpétuer.

L'égalité de rémunération date de 1972, mais en **2012**, soit 40 ans après le vote de cette loi, un homme est en moyenne payé **24,5 % de plus** qu'une femme.

De même, malgré des évolutions positives, l'essentiel des plus hauts postes restent occupés par des **hommes**.

b. Les inégalités dans le monde

C'est à l'échelle du monde que les inégalités sont les plus criantes. Ainsi, dans les **pays en développement**, on compte plus de **100 millions d'enfants non scolarisés** dont **66 millions de filles**, qui s'occupent des activités domestiques.

Ce sont aussi les femmes qui subissent davantage les **violences sexuelles**.

Enfin, l'emploi des femmes reste cantonné aux postes **les moins valorisés**. Moins payées que les hommes, elles sont du même coup plus touchées par la **pauvreté**.

L'essentiel

La **lutte des femmes** pour obtenir de nouveaux droits est à la fois **ancienne**, puisqu'on peut la remonter au moins jusqu'à la Révolution française, et continue d'être **d'actualité**, que ce soit pour obtenir de **nouveaux droits** ou tout simplement pour faire **correctement appliquer** ceux qui ont été obtenus.

En France et dans le monde, les **inégalités** subsistent.